

## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2014

- Séance du 14 novembre 2014
- Date de convocation : 5 novembre 2014
- Date d'affichage : 5 novembre 2014

Nombre de conseillers :

- En exercice : 15
- Présents : 11
- Votants : 15

L'an deux mille quatorze, le quatorze novembre, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie à 19 heures, sous la présidence de Monsieur François GOMEZ, Maire,

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs François GOMEZ, Ghislaine GIRARDAT, Luc REDREGOO, Patrice BAUDOIN, Alain DUVIVIER, Alexandre GACHELIN, Hélène TROTTEREAU, Pascal LAPIERRE, Marianne VITTE, Gaëlle CROCI, Richard GALLINARI.

Ont donné pouvoir : Monsieur Pascal VANDENBROUCKE à Alain DUVIVIER, Monsieur Jérôme HOCQUET à François GOMEZ, Monsieur Jean-Luc HIBON à Marianne VITTE, Madame Cécile GOMEZ à Ghislaine GIRARDAT.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain DUVIVIER.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 00 et procède à l'appel des membres du conseil municipal. Monsieur le Maire constate que les conditions de quorum sont remplies et donne lecture des points inscrits à l'ordre du jour.

### Délibération n°01 :

#### RECRUTEMENT D'UN AGENT ADMINISTRATIF POUR LE REMPLACEMENT DE MME LEBAIL DURANT SON CONGE MATERNITE

Monsieur le Maire explique qu'en raison du départ en congé maternité de Mme LEBAIL Angélique, il convient de procéder à son remplacement.

Monsieur le Maire propose de faire appel au Centre de Gestion de l'Oise afin de recruter un agent qui assurera les fonctions de secrétaire de mairie à temps plein durant l'absence de Mme LEBAIL.

#### **Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :**

- **valident l'ensemble de ces propositions,**
- **autorisent Monsieur Le Maire à signer une convention avec le Centre de Gestion de l'Oise,**
- **autorisent Monsieur Le Maire à signer le contrat de travail correspondant au remplacement d'un agent en congé maternité.**

*Monsieur le Maire indique qu'une personne sera disponible rapidement.*

### **Délibération n°02 :**

#### **DEVENIR DU BATIMENT COMMUNAL (ANCIENNE POSTE), PLACE DES DIMES**

Monsieur le Maire explique, qu'en raison du déménagement de l'Agence Postale Communale à la mairie et de la vacance du bâtiment anciennement mis en location, il convient de prendre une décision sur le devenir du bâtiment communal et de la vacance du bâtiment anciennement mis en location.

Vu l'importance des travaux qui seraient à réaliser pour une mise en location, il est proposé de le mettre en vente.

**Après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 4 contre, les membres du Conseil Municipal, à la majorité :**

- **valident l'ensemble de ces propositions,**
- **autorisent Monsieur Le Maire à faire réaliser une estimation du bâtiment,**
- **autorisent Monsieur le Maire à procéder à sa mise en vente et à signer toutes les pièces nécessaires.**

*Monsieur le Maire rappelle aux élus que ce logement est insalubre (humidité, pas d'isolation, chauffage pas aux normes...) c'est pourquoi il propose une mise en vente.*

*Messieurs Alain DUVIVIER et Pascal LAPIERRE souhaitent que des devis soient réalisés avant de décider.*

*Monsieur le Maire rappelle que la question avait déjà été abordée lors du conseil précédent ainsi que lors d'une réunion préparatoire. Le coût des travaux engendrerai nécessairement un crédit ce qui bloquerait la commune pour d'autres investissements.*

### **Délibération n°03 :**

#### **REVISION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES DES FETES**

Monsieur le Maire propose que les tarifs des salles et matériels communaux soient révisés pour l'année 2015.

Monsieur le Maire propose une augmentation de 8% des tarifs actuels. L'ensemble des tarifs de location réactualisés est donné en annexe.

**Après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 4 contre, les membres du Conseil Municipal, à la majorité, valident l'ensemble de ces propositions.**

*Monsieur le Maire explique que toutes les salles des alentours sont beaucoup plus chères (après étude réalisée par Mme Cécile Gomez). De plus, il propose de mettre en location le vidéoprojecteur avec une caution.*

*Monsieur Patrice BAUDOIN indique que le matériel est dégradé et que le carrelage/parquet aussi. L'augmentation des tarifs de location doit permettre l'entretien régulier de la salle.*

**Délibération n°04 :**

**INTEGRATION DE L'IMPASSE DU MOULIN NEUF DANS  
LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

M. le maire expose que des constructions neuves ont été créées impasse du Moulin Neuf.

Les travaux de construction étant achevés et cette impasse étant ouverte à la circulation générale, il convient de procéder à l'intégration de cette impasse dans le domaine public communal.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :**

- **valident l'intégration de l'impasse du Moulin Neuf dans le domaine public communal,**
- **autorisent Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires.**

**Délibération n°05 :**

**DELIBERATION REACTUALISANT LA LONGUEUR DE LA VOIRIE**

M. le maire expose que le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale.

La longueur de la voirie déclarée aux services de la Préfecture par la commune doit être réactualisée.

Une mise à jour des voies communales pour prendre en compte l'ensemble des modifications et voies nouvelles communales a été établie le 29 octobre 2014 par les services techniques de la mairie.

Le linéaire de voirie représente un total de 18454 m appartenant à la commune.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :**

- **valident la nouvelle longueur de la voirie communale de 18454 m,**
- **autorisent Monsieur le maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer les documents nécessaires à cet effet.**

**Délibération n°06 :**

**LOCATION DU TERRAIN DERRIERE L'ANCIEN CAFE**

La commune est propriétaire de la parcelle N°1424 (ancien café) et la parcelle N°1427 (terrain situé derrière le café).

Monsieur le Maire propose de mettre en location la parcelle N°1427 destiné à accueillir des chevaux.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :**

- **valident l'ensemble de ces propositions,**
- **autorisent Monsieur le Maire à passer le contrat de bail correspondant et à procéder à l'ensemble des formalités nécessaires à la conclusion et à l'exécution de ce contrat,**
- **autorisent Monsieur le Maire à imputer la recette correspondante sur le budget communal au chapitre 752.**

## QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe les élus qu'il n'y a pas de garantie pour le vol de la remorque.
- Monsieur François GOMEZ indique qu'une personne se propose de créer gratuitement un blason pour la commune.
- Monsieur le Maire explique qu'une Charte zéro phyto va être mise en place par l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Objectif : les collectivités ne pourront plus utiliser de produits phytosanitaires dans les 3 ans qui suivent la signature de la Charte. Il y a 5 niveaux à respecter et il y aura possibilité d'obtenir des subventions.
- Monsieur François GOMEZ indique que l'appareil de mise en volée de la cloche n°4 est défaillant et qu'il convient de le remplacer. Le coût est estimé à 812 € HT.
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu le compte-rendu du plan d'action de l'assainissement. Il faut procéder au contrôle des installations.  
Monsieur Pascal LAPIERRE demande qui payera pour les personnes en difficulté.  
Monsieur François GOMEZ répond que le financement des travaux n'est pas arrêté à ce jour.
- Monsieur Pascal LAPIERRE a eu connaissance que Monsieur Roberto DAVID louait le local communal. Il souhaite obtenir un rapport sur le nombre d'astreinte qu'effectuera Monsieur Roberto DAVID d'ici le prochain Conseil Municipal.
- Monsieur François GOMEZ explique qu'il a fait part à Monsieur Nicolas VELIN de la SOGETI des différents problèmes concernant les travaux de rivière. Il rappelle que la commune n'est pas maître d'ouvrage.
- Madame Hélène TROTIEREAU aimerait que les invitations aux réunions préparatoires soient envoyées beaucoup plus tôt. Elle rappelle aussi qu'elle aurait besoin d'un père Noël pour la manifestation qui se tiendra le 5 décembre prochain avec l'association « les enfants d'abord ».
- Monsieur le Maire remercie l'ensemble des bénévoles pour leurs implications à la manifestation « la 14-18 ». Il y a eu de nombreux retours positifs. Cependant, il y a eu quelques points noirs notamment en ce qui concerne la sécurité. La gendarmerie de Lassigny s'est plainte qu'il n'y avait personne aux endroits de traversées route de Lassigny (endroit de traversée très dangereuse).
- Monsieur le Maire donne ensuite la parole à la personne présente dans le public.  
Un habitant souhaite que l'enseigne du « café de la commune » soit retirée. De plus, il aimerait avoir connaissance du dernier procès-verbal du Conseil Municipal.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal du 14 novembre 2014 est levée à 22 H 15.**

<i>Délibération n°01</i>	<i>Recrutement d'un agent administratif pour le remplacement de Mme LEBAIL durant son congé maternité</i>
<i>Délibération n°02</i>	<i>Devenir du bâtiment communal (ancienne Poste), place des Dîmes</i>
<i>Délibération n°03</i>	<i>Révision des tarifs de location des salles des fêtes</i>
<i>Délibération n°04</i>	<i>Intégration de l'Impasse du Moulin Neuf dans le domaine public communal</i>
<i>Délibération n°05</i>	<i>Délibération sur la longueur de la voirie</i>
<i>Délibération n°06</i>	<i>Location du terrain derrière l'ancien café</i>

François GOMEZ	Ghislaine GIRARDAT
Luc REDREGOO	Pascal VANDENBROUCKE
Patrice BAUDOIN	Alain DUVIVIER
Alexandre GACHELIN	Jérôme HOQUET
Hélène TROTTEREAU	Pascal LAPIERRE
Jean-Luc HIBON	Marianne VITTE
Gaëlle CROCI	Cécile GOMEZ
Richard GALLINARI	